

# inFO

N° 3374 du 21 décembre 2022 au 10 janvier 2023

# militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



# PRÊTS !



p. 4 à 7



p. 15 à 18



p. 31

## //// ACTU (pages 4 à 7)

Prêts et déterminés contre la réforme des retraites

- L'entêtement au risque d'un bras de fer.
- Retraites : les annonces du gouvernement fâchent (encore).
- Les jeunes et les seniors dans la tourmente des réformes.
- Élections fonction publique : FO renforcée par ses victoires.
- FO pointe le « fiasco » du vote électronique.
- Branches : le poids de FO essentiel aux batailles pour les salaires.

## //// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 8 à 13)

- Lyon-Perrache : malgré soixante-six jours de grève, pas d'éclaircie pour les agents de ménage.
- Chez Mondelez, la hausse des salaires obtenue par une mobilisation « historique ».
- Sous la menace d'une grève, EasyJet augmente les salaires.
- Orangina, le goût de la victoire salariale.
- Heineken : FO à l'offensive pour les 220 emplois de la brasserie alsacienne.
- Macosa : FO dénonce les dessous salariaux d'un certain « made in France ».
- Chez Pimkie, un troisième PSE se profile.
- Après la fermeture de Camaïeu, les salariés de Go Sport s'inquiètent.
- Élections CSE : une hotte de bons résultats pour FO.
- L'Ires, quarante ans de recherche au service du monde du travail.

## //// DOSSIER (pages 15 à 18)

- Coup de rétro sur un semestre revendicatif.

## //// INTERNATIONAL (page 20)

- Travailleurs des plateformes : en Europe, le difficile chemin vers une meilleure protection.

## //// DROIT (page 23)

- Barème des indemnités prud'homales : le CEDS « persiste et signe » face à la Cour de cassation.

## //// REPÈRES (page 24)

- Des chiffres utiles au quotidien.

## //// LOGEMENT (page 25)

- Pourquoi est-il si important d'être présent au sein des conseils d'administration des HLM?

## //// LIVRES (pages 26 et 27)

- Des ouvrages à découvrir pendant les fêtes.

## //// HISTOIRE (pages 28 et 29)

- La fondation de la CGT-Force Ouvrière.
- Mémoire : Maurice Gendre nous a quittés.

## //// PORTRAIT (page 31)

- Mohamed Menad : « L'important, c'est le collectif ».

**inFO militante**, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.  
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.  
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.  
Conception de la maquette : V. Pföhl.  
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, T. Bouvines, C. Chiclet, F. Darcillon, C. Kefes.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr  
Imprimé par P. IMAGE, Paris.  
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174  
Dépôt légal décembre 2022.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr  
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



# UNE BONNE FIN D'ANNÉE POUR **FORCE OUVRIÈRE**

**N**ous venons de franchir le solstice d'hiver, annonciateur des congés et souvent des retrouvailles en famille.

Cette année, nous partons réconfortés par les bons résultats de FO aux élections dans la fonction publique. Ces élections nous ont permis de devenir la deuxième organisation syndicale chez les agents publics. Nous confortons notre première place à l'État, nous progressons dans l'hospitalière et dans la territoriale.

Ces bons résultats sont la traduction que les revendications portées par FO sont bien reçues par les salariés du public comme du privé, que ce soit en matière d'augmentation des rémunérations ou d'amélioration des conditions de travail, de défense des carrières et des statuts, mais aussi en raison de son attachement au service public républicain et à la pratique contractuelle. Ils sont aussi et surtout ceux des militants qui agissent au quotidien sur le terrain, pour la défense des salariés.

Les commentaires n'ont évidemment pas manqué sur l'effondrement de la participation – ce n'est bien sûr pas une bonne nouvelle – et une prétendue désaffection des agents pour les élections de leurs représentants.

Or, la complexité du vote électronique et de nombreux dysfonctionnements constatés ont largement contribué à perturber les scrutins. Revenons aux votes papier!

Ces élections détermineront la représentativité globale des organisations syndicales, comme le font les élections dans les CSE dans le secteur privé. Près de 25000 scrutins auront lieu en 2023. FO a affiché son ambition d'être présente dans le maximum

d'entreprises pour déposer des listes et obtenir les meilleurs résultats possibles et accroître le poids général de FO. Quand on est premier au plan de l'audience, ce sont nos revendications qui sont écoutées en premier! Et cela nous donne du poids pour lutter contre les réformes qui réduisent les droits et fragilisent les salariés.

Avec la réforme des retraites qui s'an-

nonce, nous en aurons bien besoin! Nous aurons aussi besoin de toute notre énergie, de toutes nos forces pour faire reculer le gouvernement sur son projet de recul de l'âge légal de départ ou d'allongement de la durée de cotisation. Nous avons rendez-vous en janvier pour préparer les mobilisations. Nous serons prêts et déterminés! D'ici là, je souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année!

***Rendez-vous  
en janvier  
pour préparer  
les mobilisations,  
nous serons prêts  
et déterminés!***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Prêts et déterminés contre l'

Pour les travailleurs, les fêtes de fin d'année ont d'ores et déjà un goût acide alors que leur pouvoir d'achat est plombé par l'inflation forte, notamment sur l'énergie et l'alimentaire, et qu'ils doivent faire face à une déferlante d'attaques en règle contre leurs droits, ceux concernant les retraites notamment. Opposés au projet de réforme que le gouvernement a déjà dévoilé et qu'il devrait annoncer officiellement le 10 janvier, ils construisent la mobilisation, dans l'unité d'une intersyndicale forte notamment de huit organisations de salariés. FO est particulièrement à la manœuvre avec une voix qui porte encore plus, son audience venant d'être confortée par les bons résultats obtenus aux élections professionnelles de décembre dans la fonction publique.

## L'entêtement au risque d'un bras de fer

Ce devait être le 15 décembre... Ce sera le 10 janvier. *A priori*. La présentation par l'exécutif de son projet de réforme des retraites, qu'il souhaite voir adopté au plus vite (n'est pas écartée une intégration du projet au prochain texte budgétaire rectificatif sur la Sécurité sociale) pour une entrée en vigueur dès l'été, est donc repoussée au début de 2023. Décision prise par le chef de l'État, Emmanuel Macron, à la surprise générale, le 12 décembre. Cette variation dans le calendrier ne change en rien la donne.

Le gouvernement a déjà dévoilé les grandes lignes du projet, depuis des mois, en amont des concertations avec les interlocuteurs sociaux. Et le confirmant même pendant.

### L'intersyndicale unanime

Il s'entête ainsi dans l'axe d'un recul de l'âge légal de départ en retraite, actuellement fixé à 62 ans (réforme Woerth de 2010), condition qu'était venue aggraver la réforme Touraine de 2014, actant d'un nouvel allongement de la durée de cotisation. Si dans les rangs de la

majorité gouvernementale la question d'un report de l'âge de départ à 65 ans ou 64 ans (ce qui est selon la Drees l'espérance de vie en bonne santé) semble faire encore débat en cette mi-décembre, du côté de l'intersyndicale, réunie à nouveau le 13 décembre, il n'y en a aucun. Les huit organisations de salariés, dont FO, et les cinq organisations de jeunesse ont redit unanimement leur « *opposition* » à ce projet qu'elles combattront. S'il est maintenu, une « *réponse commune de mobilisation interprofessionnelle* » arrivera dès janvier.

Valérie Forgeront

## Les jeunes et les seniors dans la tourmente des réformes

Les travailleurs les plus précaires, qui cumulent des contrats courts ou peinent à retrouver un emploi stable – en premier lieu les jeunes et les seniors –, seraient particulièrement impactés par les réformes de l'Assurance chômage et des retraites que le gouvernement tente d'imposer, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales.

Côté chômage, la durée d'indemnisation pourrait être réduite de 25% dès février 2023, si la conjoncture reste « *favorable* » aux yeux de l'exécutif. Pour les plus de 55 ans, l'indemnisation passerait de 36 à 27 mois, soit une perte de neuf mois. Cette baisse de droits s'ajouterait au nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence mis en place il y a un an et qui a

particulièrement frappé les jeunes. Selon une évaluation de l'Unédic, 50% des nouveaux inscrits ont été touchés, pour une baisse moyenne d'allocation de 16%.

### Pour FO il faut développer l'emploi

Côté retraites, l'objectif du gouvernement est de porter progressivement l'âge légal de départ de 62 à 65 ans, dès l'an prochain. Or la moitié des personnes qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en emploi mais au chômage, en arrêt maladie, en invalidité ou perçoivent les minima sociaux.

Les seniors seraient contraints de travailler plus longtemps, alors que ce sont eux qui ont le plus de mal à retrouver un emploi,

et restent de fait le plus longtemps au chômage. La situation est d'autant plus grave que la baisse de la durée d'indemnisation chômage rendrait encore plus difficile l'accès au dispositif de « *maintien des droits* » jusqu'à l'âge de départ en retraite à taux plein. Le nombre de salariés âgés basculant dans les minima sociaux risquerait donc d'augmenter.

Pour FO, il n'y a pas de problème de financement des retraites mais un problème d'emploi. Développer des emplois pérennes, mieux gérer les fins de carrière et augmenter les salaires permettrait, par ricochet, d'augmenter le volume des cotisations sociales et donc de reverser davantage de recettes aux comptes sociaux, dont relèvent les retraites et l'Assurance chômage.

Clarisse Josselin

# La réforme des retraites

## Retraites : les annonces du gouvernement fâchent (encore)

**B**ien que la présentation officielle de la réforme des retraites soit reculée au 10 janvier, l'exécutif avance ses pions. Après Élisabeth Borne le 2 décembre dans *Le Parisien*, le 15 décembre, Olivier Dussopt a précisé certaines pistes lors d'un point d'étape destiné aux journalistes. Fini les concertations avec les syndicats, constate Michel Beaugas, négociateur pour FO. L'exécutif reprend la main et « préfère vendre sa réforme dans la presse ». Si le gouvernement privilégie toujours le recul de l'âge à 65 ans, le ministre du Travail a dit « rester ouvert » à « une formule mixte », reportant l'âge légal à 64 ans couplé à une accélération de la durée de cotisation, dans la limite des

quarante-trois ans de la réforme Touraine. « *Quelle que soit la formule, c'est du pipeau. Les gens devront travailler deux ou trois ans de plus. Nous n'en voulons pas* », fustige le représentant de FO.

### Public, privé, tous impactés

Outre les mesures qui concerneraient les salariés du privé, la piste du recul de l'âge semble bien se dessiner pour l'ensemble des fonctionnaires. Les catégories actives, (policiers, administration pénitentiaire...) conserveront un droit de départ précoce, mais l'âge de départ sera décalé, au même titre que les autres actifs, a indiqué Olivier Dussopt. *Idem* pour les

régimes spéciaux, comme ceux de la RATP ou des IEG. La clause du grand-père (pour les nouvelles recrues qui seront rattachées au régime général) était déjà les cartons. Mais les affiliés actuels devront travailler un peu plus longtemps, a confirmé le ministre. Un recul social inadmissible pour FO. Autre sujet de tension : Olivier Dussopt réaffirme vouloir renvoyer la pénibilité des seniors à la négociation de branche. Celles-ci pourraient s'appuyer sur un nouveau « fonds de prévention de l'usure professionnelle ». Pour Michel Beaugas, « *qu'il n'y ait pas de cadre légal définissant le lien entre retraite et pénibilité est absolument anormal!* ».

Ariane Dupré



© ERIC TSCHAEN/REA

# Prêts et déterminés contre l

## Élections fonction pub



L'analyse est limpide : devenant le deuxième syndicat représentatif dans la fonction publique, avec 18,7% des voix (+0,6 point par rapport à 2018), FO ressort comme la grande gagnante de ces élections professionnelles. FO reste non seulement en première position dans le versant de l'État mais consolide encore sa position, gagnant 0,7 point, avec 17,8% des suffrages exprimés. Dans le versant hospitalier, avec 26,6%, FO maintient sa deuxième position et accroît considérablement son audience : de 1,9 point par rapport aux résultats de 2018. Dans le versant territorial, avec 16% (résultat équivalent

à celui de 2018), FO se maintient à la troisième place. FO est première dans le secteur de la justice, première organisation confédérée aussi à l'éducation, première à l'écologie... FO est deuxième dans le secteur de l'agriculture et à la défense (deuxième) elle progresse de 0,8 point... Les choses sont dites. Il faudra compter davantage encore avec FO. Saluant ces bons résultats, la commission exécutive de FO a rappelé le 15 décembre qu'ils sont entre autres la traduction de revendications « bien reçues par les salariés du public comme du privé », et de l'« attachement [de FO, NDLR] au service public républicain et à la pratique contractuelle ».

### D'autres perdent du terrain...

Dès le 9 décembre, le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, indiquait en substance que ce vote vient souligner le bien-fondé des revendications de FO et de sa perception républicaine du service public. Perception largement partagée à l'évidence. « Le service public et ses agents ne sont pas une "dépense". Ils incarnent la république sociale et sont un investissement essentiel à l'égalité et à la fraternité républicaines. » Si FO obtient de

## FO pointe le « fiasco » du vote électronique

Lors de ces élections 2022, un chiffre n'a pas de quoi satisfaire : celui de la participation. Il est en fort recul par rapport aux précédentes élections de 2018. De 49,7%, la participation est tombée à 43,7%, soit 2,2 millions de votants. Mais ce chiffre n'est pas à imputer aux personnels qui auraient voulu boudier les votes aux comités sociaux (près de 20 000), CAP et autres CCP (pour les contractuels). C'est le vote électronique (85% des scrutins) et ses nombreux dysfonctionnements constatés (mauvais codes de vote, bugs...) qui a largement contribué à perturber les scrutins. À titre

d'exemple, dans les DDI (directions départementales interministérielles) où face aux difficultés à répétition, décision a été prise finalement de faire voter à l'urne.

### DDI : finalement un vote à l'urne!

Le 16 décembre, FO-Fonction publique soulignait les « multiples obstacles rencontrés par des milliers d'agents pour exprimer leur vote ». Confirmant la première place de FO (et sa progression) dans les DDI, ce qui est le cas depuis 2014, la FEETS-FO revenait elle sur le déroulé

du vote... « Le désordre lié au fiasco du vote électronique en DDI n'a pas découragé les électeurs, finalement appelés à l'urne le 8 décembre, dans des conditions pourtant précipitées. Avec plus de 60% de taux de participation, soit plus que beaucoup de votes électroniques ministériels, le vote à l'urne confirme toute son efficacité en DDI, même si ses conditions d'organisation (sans vote par correspondance) en ont écarté trop d'électeurs. Nos représentants ont formulé des réserves pour dénoncer des insuffisances. » Le fiasco ne restera donc pas sans suite.

Valérie Forgeront

# la réforme des retraites

## politique : **FO** renforcée par ses victoires

bons résultats, ce n'est pas le cas d'autres organisations. Il est ainsi particulièrement à noter que la CGT perd du terrain, -1,1 point par rapport à 2018. Son audience recule dans les trois versants. Même chose pour la CFDT qui perd sa deuxième place, remportée par FO, et voit aussi reculer son audience, de 0,5 point sur l'ensemble des versants.

Valérie Forgeront

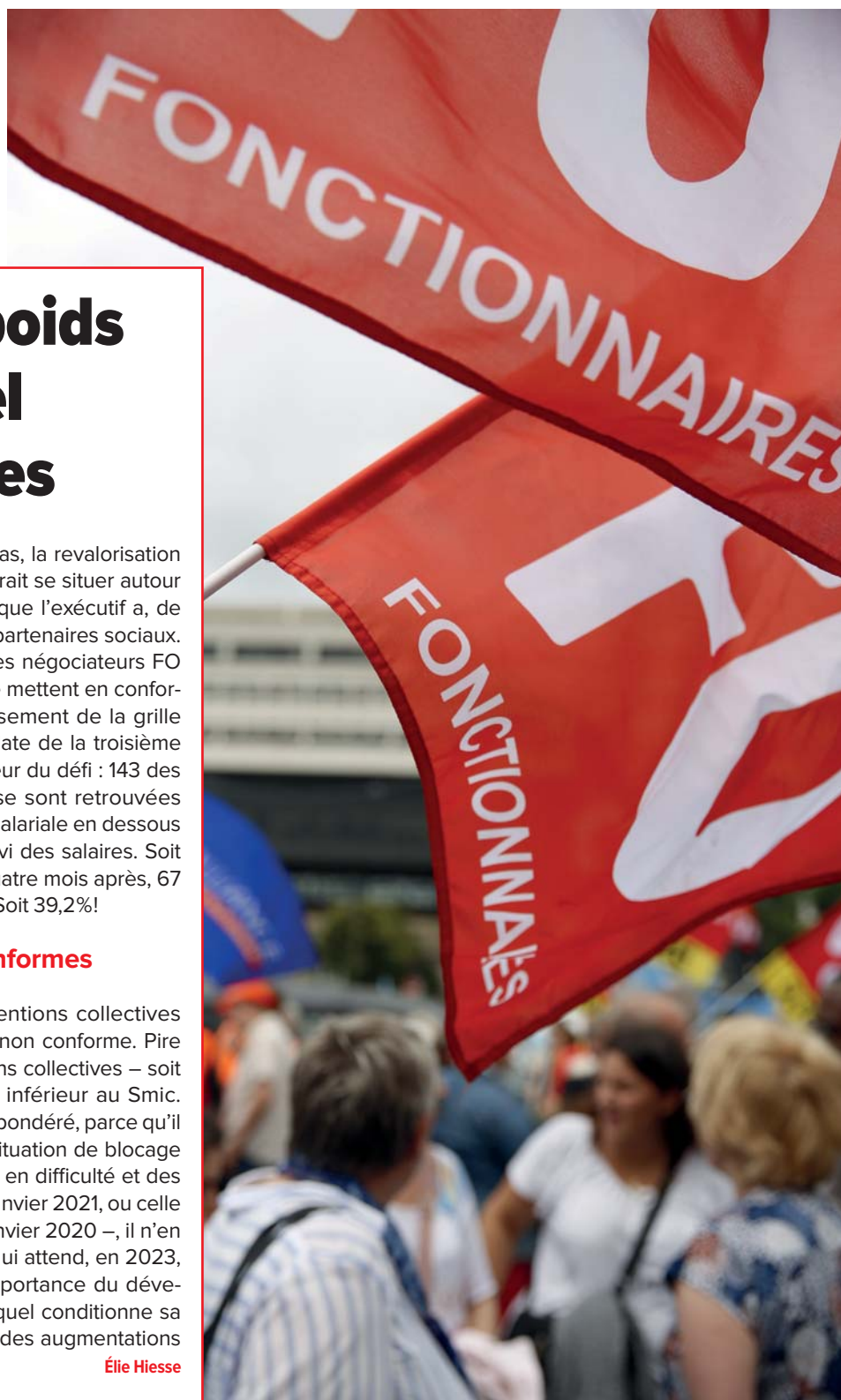
### Branches : le poids de FO essentiel pour les salaires

La pression sur les prix ne faiblissant pas, la revalorisation légale du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2023 devrait se situer autour de 1,8%, a estimé le panel d'experts que l'exécutif a, de nouveau, préféré consulter plutôt que les partenaires sociaux. Cela augure de nouvelles batailles pour les négociateurs FO dans les branches, pour obtenir qu'elles se mettent en conformité rapidement et, si possible, sans tassement de la grille salariale. La situation au 1<sup>er</sup> août dernier, date de la troisième revalorisation du Smic en 2022, dit l'ampleur du défi : 143 des 171 branches de plus de 5000 salariés se sont retrouvées avec au moins un coefficient de leur grille salariale en dessous du Smic, a révélé le dernier comité de suivi des salaires. Soit plus de 83%! Au 25 novembre, presque quatre mois après, 67 branches étaient toujours non conformes. Soit 39,2%!

#### Il reste encore des grilles non conformes

Dans la métallurgie : 42 des 68 conventions collectives (suivies) – soit 63,8% – avaient une grille non conforme. Pire encore dans le BTP : 36 des 43 conventions collectives – soit 83,7% – avaient au moins un coefficient inférieur au Smic. Si ce bilan global doit nécessairement être pondéré, parce qu'il intègre des branches de longue date en situation de blocage – telles les branches des foyers de jeunes en difficulté et des pompes funèbres, non conformes depuis janvier 2021, ou celle des casinos, sans accord salarial depuis janvier 2020 –, il n'en dessine pas moins le chantier titanesque qui attend, en 2023, les négociateurs FO. Et cela rappelle l'importance du développement de FO dans les entreprises, lequel conditionne sa présence dans les branches, pour obtenir des augmentations salariales.

Élie Hiesse



© NICOLAS TAVERNIER/REA





# Sous la menace d'une grève, EasyJet augmente les salaires

Les personnels navigants commerciaux de la filiale française de la compagnie low cost viennent d'obtenir, entre autres, une augmentation générale des salaires de 7,5%. Mais, pour cela, il a fallu amener la direction à faire de meilleures propositions.

Il aura fallu la menace d'une grève des salariés pendant la période des fêtes de fin d'année pour que la direction d'EasyJet France accepte d'augmenter significativement les salaires pour 2023. Après l'échec des négociations annuelles obligatoires (NAO), « la direction est revenue vers nous avec une nouvelle proposition que nous n'avons pas pu refuser », a indiqué à l'AFP William Bourdon, délégué syndical du SNPNC-FO qui représente les personnels navigants commerciaux (PNC). La filiale française d'EasyJet a ainsi accepté d'augmenter le salaire de base des PNC de 7,5% et les parts variables de 3,5% en 2023. Une prime de partage de la valeur de 3000 euros sera par ailleurs versée à l'ensemble des hôtesses et stewards. Durant le mois d'octobre et les NAO, le SNPNC-FO demandait une hausse des salaires de 8%, notamment pour faire face à l'inflation. La proposition de la direction ne dépassait pas



6%, ce qui était jugé plus qu'insuffisant, d'autant plus qu'une décision prise par la compagnie était à prendre en compte. « Elle a choisi de changer d'assureur sur notre prévoyance santé », indiquait fin novembre William Bourdon, notant alors que les propositions salariales de la direction ne permettaient pas de couvrir la hausse des cotisations induite par ce changement. Désormais, elles le permettent précise le délégué.

## Des mobilisations aussi dans d'autres compagnies

En cette fin d'année, des mobilisations pour les salaires et les conditions de travail se préparent dans tout le transport

aérien. Chez FrenchBe, la grève est annoncée du 22 au 25 décembre. Les personnels demandent une hausse de la grille des salaires (inchangée depuis 2016) de 12%. Le préavis de grève déposé par le SNPNC-FO chez Air Antilles et Air Guyane a finalement été levé après un accord trouvé avec la direction. Initialement prévue pour la période du 17 au 22 décembre, cette action visait à dénoncer des dysfonctionnements dans les conditions d'emploi et de travail des PNC. Chez Air France, un appel à la grève, du 22 décembre au 2 janvier, a été lancé, tandis que des négociations sur les salaires, carrières et conditions de travail ont déjà démarré et doivent reprendre en janvier.

Chloé Bouvier

## Orangina, le goût de la victoire salariale

Cette fin d'année chez Orangina rime avec victoire, salariale. Les 5 et 6 décembre, trois des quatre sites français du groupe (détenu par le japonais Suntory) avaient décidé d'un débrayage complet. Selon les sites, la grève a duré de quelques heures, tel à Châteauneuf-de-Gadagne (Vaucluse), à quatre jours, comme dans l'usine Donery (Loiret). Pour les salariés en grève, il s'agissait de mettre la pression sur la direction dans un contexte de NAO insatisfaisantes : alors

que les syndicats demandaient une hausse générale des salaires de 9%, elle ne proposait que 5%. « Les salariés nous ont fait part de leur volonté de se mobiliser avant la dernière réunion des NAO », raconte Youen Le Noxaïc, délégué syndical FO.

## 6,5% de hausse générale des salaires

Grâce à cette mobilisation d'ampleur, inédite dans le groupe depuis 2015, les

salariés ont obtenu gain de cause. Lors de la dernière réunion de négociation le 9 décembre, la direction a proposé une augmentation générale des salaires de 6,5%. « La mobilisation a permis de prendre 1,5 point de plus sur les revalorisations », appuie le militant dont le jeune syndicat FO, créé en 2019, compte conforter son audience lors des prochaines élections.

Chloé Bouvier



# Chez Pimkie, un troisième PSE se profile

**Le secteur de la mode ne se porte pas bien. Après la liquidation dramatique de Camaïeu, c'est le réseau de l'enseigne Pimkie qui est sur la sellette. Quelque 500 emplois sont concernés.**

« **N**oël va être amer, indique Maley Upravan, déléguée syndicale chez Pimkie. Nous sommes au courant depuis plus d'un an que l'entreprise ne va pas bien. Mais les annonces sont séquencées et même si le plan de licenciement n'est désormais plus caché, on ne sait toujours pas qui reste et qui part. Cela génère des souffrances qui altèrent la santé physique et mentale des salariés. »

L'ambiance dans l'enseigne de prêt-à-porter féminin est loin d'être rose. On

craint d'y être mangé à la sauce Camaïeu, entreprise du même secteur, elle-même issue de l'Association familiale Mulliez (AFM). Camaïeu a été placée en liquidation judiciaire en septembre dernier. Ses 2700 salariés ont été licenciés. Un naufrage qui est l'aboutissement d'une succession de rachats par des fonds d'investissement, de restructurations diverses, mais aussi de la modification des comportements d'achat.

## Un nouvel actionnaire pour faire le sale boulot?

Chez Pimkie, on n'en est pas (encore) là. La reprise de la holding par un consortium constitué de Kindy, Lee Cooper et Ibisler Tekstil a été annoncée fin octobre et devrait être signée en janvier. Une forte réduction du réseau de succursales semble actée – une centaine de points de vente devraient fermer et le siège sera redimensionné à la baisse. D'après

l'avis du CSE rédigé le 19 décembre, le projet pourrait conduire à supprimer environ 500 postes sur 1200. « Tous ces éléments figuraient dans le projet du directeur actuel », souligne Maley Upravan. « Alors pourquoi un nouvel actionnaire? Si ce n'est pour lui demander de faire le sale boulot et éviter de ternir l'image d'AFM? »

La passation de témoin est d'autant moins appréciée par les organisations syndicales que la vente se fait « à prix négatif ». « L'AFM va payer les dettes et financer le futur PSE en bloquant 250 millions d'euros dans une fiducie dont nous ne savons pas comment elle sera construite. Nous ne pouvons même pas négocier sur cette somme », s'indigne la militante. Alors que le dernier CSE a rendu un avis négatif sur le projet de cession, FO continue de batailler pour une meilleure transparence au sujet des projets du repreneur.

Sandra Déraillot

# Après la fermeture de Camaïeu, les salariés de Go Sport s'inquiètent

« **M**ême actionnaire, mêmes effets? », lance Christophe Lavalley, délégué FO chez Go Sport où les représentants du personnel ont engagé une procédure de droit d'alerte économique au niveau du CSE central du groupe dès le 18 octobre 2022.

Alors que l'ombre de la liquidation de

Camaïeu plane encore sur les esprits, la situation du distributeur spécialisé dans le sport a été examinée par la justice le 19 décembre (la décision devait être rendue le 21 décembre). Point commun entre les deux entreprises, l'actionnaire, Michel Ohayon. Go Sport et Camaïeu appartiennent à Hermione, People and Brands

(HPB), division de la Financière immobilière bordelaise (FIB) détenue par l'homme d'affaires.

## « Il manquerait 36 millions d'euros dans les caisses »

Des hypothèses économiques laissent supposer un trou de trésorerie fin novembre et a fortiori sur décembre, a d'ores et déjà indiqué l'avocate du CSE. « Concrètement, il manquerait 36 millions d'euros dans les caisses de Go Sport. Cet argent aurait été remonté jusqu'à la société mère pour renflouer Camaïeu. Mais cela met Go Sport en danger : à la mi-décembre, la trésorerie accusait un manque de 10 millions d'euros », indique Christophe Lavalley. FO redoute que les salariés de l'entreprise ne subissent le même sort que ceux de Camaïeu. Une demande a été déposée au tribunal de commerce de Grenoble pour la désignation d'un administrateur judiciaire. **Chloé Bouvier**





# L'Ires, quarante ans de recherche au service du monde du travail

La recherche est un outil d'information, de formation, d'anticipation et d'inspiration pour les syndicats, a souligné Frédéric Souillot, secrétaire général de FO, invité d'une table ronde intersyndicale à l'occasion des quarante ans de l'Ires.



PHOTOS : ERIC PERES

mutualisation. Frédéric Souillot rappelle que l'Ires est déjà doté d'un conseil scientifique qui « réalise un prévisionnel des études et vérifie ce qui a déjà été produit ». Incidemment, ce recensement « justifie les dépenses de l'institut, qui proviennent de fonds publics », explique le secrétaire général de FO.

Mais l'Ires, qui est en effet financé par une subvention publique et des mises à disposition de fonctionnaires, manque de moyens. La valeur de sa subvention a baissé de 20% en dix ans et le nombre des personnels mis à sa disposition se réduit au fil des ans. Plusieurs chercheurs partent à la retraite et ne seront pas remplacés. Cet outil des syndicats risque donc de se dégrader au moment où ils en ont le plus besoin, et notamment après la loi Travail et les ordonnances Macron, auxquelles FO s'est opposée. D'où cette demande, plusieurs fois répétée ce 13 décembre par les numéros un des syndicats : l'État, qui regarde peu à la dépense quand il s'agit de cabinets privés, doit augmenter les moyens de l'Ires. La première ministre, Élisabeth Borne, qui devait clore la journée, s'est fait excuser et n'a donc pu entendre cette demande. Son représentant dans la salle n'avait pas mandat pour s'exprimer...

**Thierry Bouvines**



**R**éunis le 13 décembre 2022 au Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour fêter les quarante ans de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), les numéros un des organisations syndicales ont exposé leurs usages des travaux de cet institut créé en 1982 pour répondre à leurs besoins en recherche. Tous soulignent l'importance de disposer de données et d'analyses issues d'une démarche scientifique. « Nous avons besoin d'études non contestables pour faire avancer les débats », explique Frédéric Souillot, secrétaire général de Force Ouvrière. FO a la particularité de commander à l'Ires de nombreuses études de portée internationale. « Des comparaisons internationales fiables nous donnent des arguments face aux pouvoirs publics, notamment lorsqu'ils veulent engager des réformes au prétexte que cela se passe mieux ailleurs », déclare-t-il. FO est ainsi à l'initiative d'une étude sur « La dérégulation du marché européen de l'électricité » (Michel Vakaloulis, novembre 2022) et ses effets

déstabilisateurs sur le service de l'électricité en France. Les travaux des chercheurs sont aussi un outil d'anticipation. Dès 2017, une étude initiée par FO traitait des enjeux géopolitiques, sociaux et environnementaux de la Chine et des terres rares (Ramatoulaye Kasse, avril 2017).

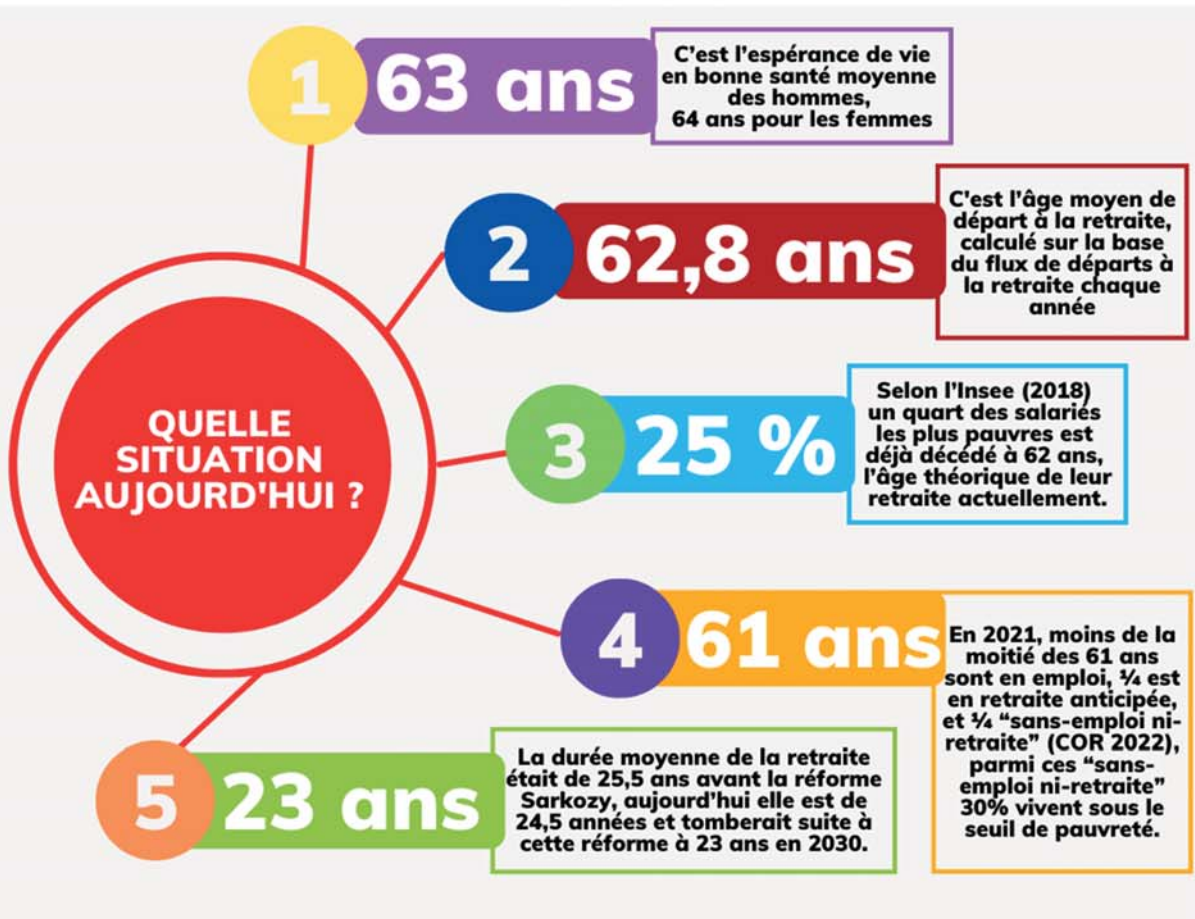
La recherche peut également servir à la formation des militants. Sur ce point, Frédéric Souillot admet que FO « ne partage pas assez » les études qu'elle commande. Même constat du côté de plusieurs autres secrétaires généraux. « Avant, on partageait [les études] avec [les militants] qui les demandaient, à partir de maintenant nous allons les diffuser lors de tables rondes et via des outils pédagogiques », assure-t-il. FO va ainsi créer un « comité de recherche », qui sera chargé de cette tâche.

## La demande de davantage de moyens pour l'Ires

Autre axe d'amélioration : une meilleure coordination de la commande des études à l'Ires, mais sans aller jusqu'à la

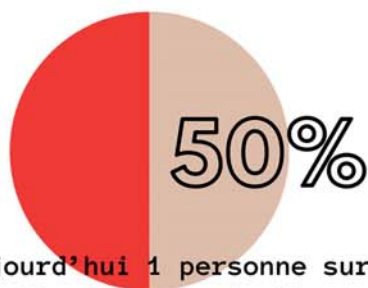
# RÉFORME DES RETRAITES, C'EST NON !

## La vérité par les chiffres



# 25%

Selon l'I61nsee (2018) un quart des salariés les plus pauvres est déjà décédé à 62 ans, l'âge théorique de leur retraite actuellement.



Aujourd'hui 1 personne sur 2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi mais soit au chômage, en arrêt maladie, en invalidité ou bénéficie de minima sociaux.

En septembre 2022, selon le COR (Conseil d'Orientation des retraites), il n'y a pas de « dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».

En 2021, le même COR parlait de « trajectoire maîtrisée » jusqu'en 2070.

**Notre système est aujourd'hui excédentaire.**

**825 000** emplois seniors créés rapporteraient

**50 MILLIARDS**

soit 2 points de PIB pour financer notre protection sociale

**Si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, pour FO, les retraites seront la mère des batailles !**

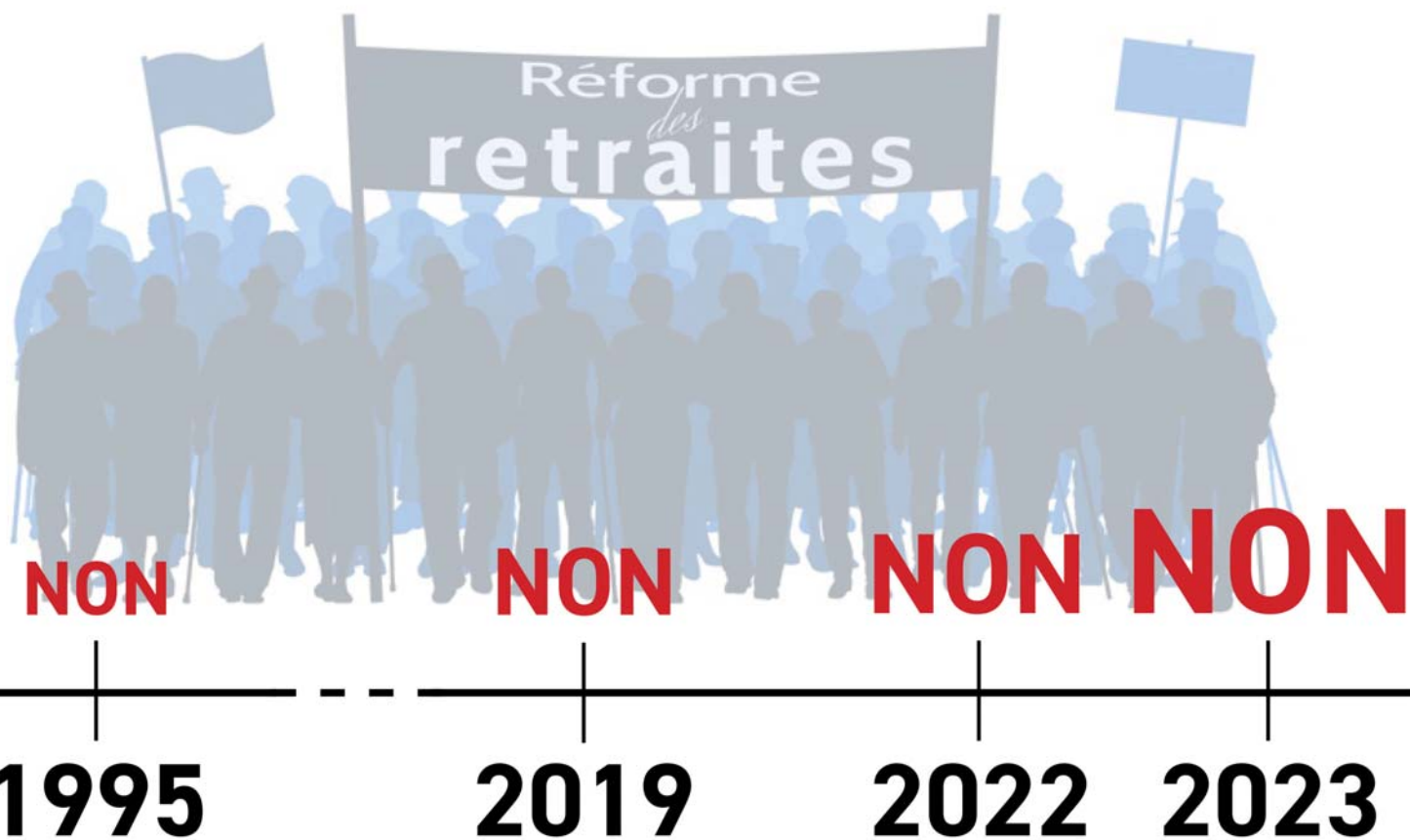


© JEAN NICHOLAS GUILLO/REA

# Coup de rétro sur un semestre revendicatif

De ces six derniers mois, on retiendra bien sûr le dossier de la réforme des retraites que l'exécutif a voulu ouvrir ou encore celui, tout autant contesté, de la réforme de l'Assurance chômage. On retiendra aussi, entre autres, la multiplication de 49.3 pour faire adopter les projets de lois budgétaires ou encore la grogne dans les hôpitaux. Là comme dans tout le public mais aussi dans nombre de secteurs du privé, le manque d'attractivité des emplois est criant. Plus que jamais et d'autant plus au regard de l'inflation, toujours forte, la revendication salariale occupe le devant de la scène. Et FO ne cesse d'appeler à des négociations, notamment en activant les clauses de revoyure. Si des discussions ont abouti, dans les branches et en entreprises, le patronat traîne toutefois trop souvent des pieds avant de se mettre autour de la table. Cette attitude a conduit à nombre de grèves, telle celle dans les raffineries. Flashback.

# Coup de rétro sur un s



## RETRAITES FO dit non au recul de l'âge de départ

Dès sa réélection, le président de la République, Emmanuel Macron, a relancé un projet de réforme des retraites. Une telle réforme structurelle, s'indigne FO, ne vise qu'à diminuer les dépenses publiques, axe que prévoit la trajectoire budgétaire 2023-2027 présentée à l'Europe dans le cadre du pacte de stabilité, suspendu pour l'instant. Dès septembre, le gouvernement a évoqué plus clairement l'idée d'un recul de l'âge légal de départ en retraite à 65 ans d'ici 2031, applicable dès 2023. FO exige l'abandon de cette réforme.

## WORLDLINE Le long combat des cadres pour être augmentés

Les salariés de Worldline, groupe de paiement en ligne, poursuivent leur lutte pour décrocher des augmentations. Trois mois de mobilisation depuis septembre, un fait rare dans le secteur informatique. L'intersyndicale, dont fait partie FO, demande 150 euros pour 2022, plus 100 euros pour 2023. Alors que l'entreprise estime à 12,6% sa croissance sur 2022, ses propositions salariales se limitent à 0,98% d'augmentation générale et 3% au titre des mesures individuelles. Insuffisant ont répondu

les salariés qui envisagent de nouvelles actions en janvier.

## SALAIRES FO demande l'activation des clauses de revoyure

D'autant plus face à une inflation record en 2022, FO bataille pour des négociations salariales et l'activation au plus vite des clauses de revoyure prévues par les NAO. Exemples : chez Carrefour, après une grève fin septembre, les syndicats (dont FO) ont obtenu une hausse des salaires de 2,5% en novembre, cela après +2,8% au titre des NAO 2022. Chez Laïta, coopérative laitière, une grève, entre autres à l'appel de FO, a permis

d'obtenir +1,5% en novembre, cela après une hausse globale de 4,5%, obtenue lors de plusieurs négociations en 2022.

## PHOTONIS Une victoire éclatante

Construire un vrai rapport de force au sein d'une entreprise permet aux revendications des salariés d'aboutir, comme le montre la mobilisation de Photonis (Brives) où FO est le syndicat leader. Après six jours de grève, les salariés du leader mondial des systèmes de vision nocturne ont obtenu une prime allant de 1 500 à 2 200 euros. Surtout, ils ont obtenu une augmentation générale des salaires allant de 3,1%



# semestre revendicatif

à 8,7%, avec une revalorisation particulièrement importante pour les salaires les plus faibles.

## ÉDUCATION NATIONALE FO aux côtés des Atsem en grève

Travailleuses invisibles de l'Éducation nationale, les Atsem étaient en grève le 1<sup>er</sup> septembre, jour de la rentrée scolaire. Elles ont reçu le soutien de la fédération FO-SPS et du Snudi-FO. Ces agents, en grande majorité des femmes, qui assistent les enseignants en maternelle, perçoivent les salaires les plus bas de la catégorie C de la fonction publique. Outre une revalorisation de carrière par un passage en catégorie B, elles demandent aussi l'amélioration de leurs conditions de travail. Ce qui passe par des effectifs supplémentaires.

## SANTÉ PRIVÉE Toujours la demande de la mesure Ségur « pour tous »

FO reste mobilisée pour que tous les professionnels du social

et du médico-social bénéficient de la mesure salariale du Ségur de la santé : les 183 euros net. Depuis plus de deux ans, et tandis que 240 000 salariés (petite enfance, aide à domicile...) en sont encore exclus, ces professionnels luttent avec FO pour l'obtention de ce complément, et ce, quels que soient les champs conventionnels. Dans nombre d'établissements, ils revendiquent, y compris par la grève, l'ouverture de négociations salariales. Avec à la clef des victoires, comme en septembre à la Fondation Père Favron à La Réunion.

## ELECTROLUX Victoire en demi-teinte

Les anciens salariés d'Electrolux l'ont finalement emporté aux prud'hommes, quatre ans après le placement en redressement judiciaire de l'usine de lave-linge, rachetée par le fabricant de moteurs SELNI. Licenciés en 2018, 126 d'entre eux se partageront quelque 3,3 millions d'euros. Problème : le conseil de prud'hommes s'est déclaré incompétent pour trancher sur le sort des salariés protégés, qui ont annoncé faire appel de la décision.



## CONTRE LA RÉFORME Les lycées pro dans la rue

Dès l'été dernier, des annonces concernant la réforme des lycées professionnels avaient mis le feu aux poudres. Enseignants, élèves et sympathisants se sont mobilisés le 18 octobre dans toute la France et le 19 novembre à Paris. Risque de fermetures d'établissements, augmentation du temps passé en stage, ouverture des conseils d'administration aux entreprises les alarment. Dans la foulée, le SNETAA-FO, majoritaire dans les LP, et la FNEC FP-FO ont refusé de participer aux groupes de travail concernant une réforme « dont les conclusions sont d'ores et déjà annoncées ».

## CHAMBRES DES MÉTIERS Dégel salarial par la mobilisation

Les agents des chambres de métiers et de l'artisanat ont obtenu, le 24 octobre, 3,64% d'augmentation de leur point d'indice, gelé depuis douze ans. Une commission paritaire a aussi permis l'adoption de critères de transparence

sur l'attribution des primes d'objectifs et l'application de la prime de précarité pour les CDD de moins d'un an, entre autres. Des résultats liés à une manifestation inédite le 15 septembre, à l'appel de FO notamment, syndicat qui de non-représentatif dans les CMA est arrivé deuxième aux élections professionnelles du printemps 2022.

## PÉNURIE L'Éducation nationale sous haute tension

Avec une pénurie inédite de personnels dans tous les corps (secteurs professionnels) de l'Éducation nationale, dont 4000 postes restés vacants chez les enseignants, la rentrée des classes 2022 est loin d'avoir été une réussite. La fédération FNEC FP-FO a notamment pointé le manque d'attractivité des carrières, tant en termes de conditions de travail que de rémunération. Alors que les concours pour la rentrée 2023 manquent aussi de candidats, FO exige une augmentation des salaires indiciaires pour tous les personnels, et sans contrepartie.



# Coup de rétro

## sur un semestre revendicatif



### REPRÉSENTATION SYNDICALE

#### Chez Atos, FO fait rétablir en justice deux représentations des salariés

Double victoire en justice pour FO-Atos! Quand le groupe informatique (11 000 salariés en France) a annoncé en juin son plan de restructuration, le syndicat venait de faire rétablir en justice, successivement en quatre mois, le comité européen et l'un des trois CSE français, qu'Atos avait supprimés en 2021, privant les représentants des personnels d'informations sur les réorganisations. La confédération, la FEC-FO et FO-Métaux ont soutenu ces procédures en défense des droits des salariés.

### ASSURANCE CHÔMAGE

#### FO condamne très fermement la réforme

Évoquée par le gouvernement dès la fin de l'été 2022, la modulation des règles d'indemnisation chômage en fonction de la conjoncture risque de s'appliquer dès février 2023. Ce projet, prévu par décret et inséré à la loi Marché du

travail adoptée en novembre dernier, a été présenté aux interlocuteurs sociaux après une pseudo-concertation. Les nouveaux inscrits sont ainsi menacés de voir leur durée d'indemnisation réduite de 25 % par rapport aux règles actuelles. FO a condamné très fermement cette réforme qui frappe fort sur les plus précaires et les seniors.

### LICENCIEMENT ABUSIF

#### Le barème Macron épinglé au niveau européen

Le barème macron, qui introduit depuis 2017 un plafonnement du montant des indemnités en cas de licenciement abusif, viole la Charte sociale européenne, selon une décision du Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe datée du 26 septembre. FO, qui avait saisi le CDES en 2018, se bat toujours pour obtenir le rejet de ce barème imposé par ordonnance. Si ce dernier a été validé par la Cour de cassation en mai, FO invite les défenseurs syndicaux à y résister en demandant une indemnisation déplaçonnée.

### HÔPITAUX PUBLICS

#### FO dénonce « des choix politiques inchangés »

Plus de cent rassemblements en France! La journée de manifestations du 27 septembre, à l'appel de FO-SPS (services publics et de santé), a montré la détermination des personnels des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux à revendiquer des moyens supplémentaires. FO-SPS exige un « *plan Marshall* » avec notamment

200 000 créations de postes. Un chiffre basé sur le diagnostic des besoins réalisé le 1<sup>er</sup> février, à l'occasion de sa conférence nationale « Pour un autre système de santé ».

### RAFFINERIES

#### FO condamne les réquisitions des salariés-grévistes

Soutenues par FO, les grèves qui ont tenu dans six des sept raffineries françaises entre le 20 septembre et le 27 octobre, pour revendiquer une augmentation salariale compensant l'inflation et cohérente avec les bénéfiques records du premier semestre 2022 (409 millions d'euros pour Esso SAF; 10,2 milliards de dollars pour TotalEnergies) resteront historiques. Quant aux réquisitions de grévistes, inacceptable « *atteinte au droit constitutionnel de grève* » pour FO, l'organisation a décidé notamment d'y répondre en appelant à la journée de mobilisation du 18 octobre.

### BUDGETS

#### PLF et PLFSS adoptés à coups de dix 49.3

Les débats parlementaires portant sur les projets de lois budgétaires pour 2023 ont pour le moins été écourtés. Pour faire adopter le projet de budget de l'État/PLF et celui de la Sécurité sociale/PLFSS, le gouvernement a usé de la procédure du 49.3, et ce, pas moins de dix fois devant l'Assemblée nationale. La dernière en date, le 15 décembre, c'était pour l'adoption du PLF, dont le projet venait d'être rejeté par le Sénat en deuxième lecture. Le PLFSS a été adopté le

2 décembre, lui aussi à coups de 49.3. Donc en rompant le débat et sans vote de la représentation parlementaire.

### 18 OCTOBRE

#### La mobilisation pour le droit de grève et les salaires

Avec ses 300 000 manifestants, la journée de mobilisation du 18 octobre, initiée seulement quelques jours plus tôt par quatre organisations syndicales dont FO, a montré la détermination des travailleurs à défendre le droit de grève (remis en cause par la réquisition des grévistes dans les raffineries) mais aussi à obtenir des hausses de salaires. À Paris, le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, appelait notamment à des négociations dans les entreprises et les branches et à une revalorisation du point d'indice pour les agents publics.

### AGIRC-ARRCO

#### Le transfert du recouvrement des cotisations reporté à 2024

Le transfert du recouvrement des cotisations de retraites complémentaires, de l'Agirc-Arrco (20 millions de salariés affiliés) vers l'Urssaf – transfert auquel s'est toujours opposée FO – est une nouvelle fois reporté d'un an, au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le 20 octobre, le gouvernement avait déposé un amendement en ce sens au PLFSS pour 2023, projet de loi pour la Sécurité sociale adopté à coups de 49.3. L'amendement venait après celui, adopté en commission des Affaires sociales à l'Assemblée, en faveur de l'annulation pure et simple de ce transfert...

# La Macif vous protège dans votre activité syndicale ( ) avec **des contrats** **sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir  
et sécuriser votre action militante.

→ Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



La Macif,  
c'est **vous.**

# Travailleurs des plateformes : en Europe, le difficile chemin vers une meilleure protection

**La Commission de l'emploi du Parlement européen s'est prononcée en faveur d'une présomption légale de salariat pour les travailleurs des plateformes numériques, ce qui limiterait du même coup l'auto-entrepreneuriat.**

Un petit pas de plus sur une route semée d'embûches : mi-décembre, la Commission de l'emploi du Parlement européen a envoyé un message fort pour l'amélioration des conditions de travail au sein des plateformes numériques, connues pour leur recours à l'auto-entrepreneuriat et l'absence de protection sociale qui l'accompagne. Le groupe se prononçait sur une proposition de directive présentée en décembre 2021 par la Commission européenne.

FO a d'abord craint, ainsi que l'indiquait une circulaire confédérale, que le texte vienne « conforter la zone grise actuelle » sur le statut de ces travailleurs, ni salariés ni indépendants. Mais la version de la directive qui sera présentée en séance plénière au Parlement est finalement « satisfaisante », estime Branislav Rugani, secrétaire confédéral au secteur international. « Si cette directive voit le jour, le travailleur sera de fait considéré comme salarié et, pour prouver qu'il est indépendant, la charge de la preuve reviendra à l'entreprise. »

## Désaccord sur les critères de présomption de salariat

L'introduction de cette présomption légale de salariat pourrait changer la vie professionnelle de nombreux travailleurs jusqu'à présent privés de droits sociaux. Selon une étude de la Commission européenne, sur les 28 millions de personnes travaillant régulièrement via des plateformes en Europe, jusqu'à 5,5 millions pourraient être concernées par une requalification. Autre grand volet du projet de directive, qui préoccupe particulièrement la Confédération européenne des syndicats (CES) : la question des algorithmes de surveillance des

tâches et des résultats, qui pourraient se voir soumis à davantage de supervision humaine.

Mais de nombreux obstacles se dressent encore devant cette avancée majeure. Au Conseil de l'UE, qui réunit les ministres des 27, les avis divergent fortement, entre des gouvernements défendant une présomption généralisée et d'autres, comme la France, qui souhaitent y opposer davantage de barrières. La présomption de salariat pourrait alors ne s'appliquer que si le comportement de l'employeur remplit deux ou trois critères parmi cinq : déterminer un niveau ou un plafond de rémunération; énoncer des

exigences en matière d'apparence ou de conduite; superviser le travail ou évaluer ses résultats; limiter la liberté d'organiser son travail, notamment en matière d'horaires et de possibilité de refuser une tâche, et limiter la possibilité de se constituer une clientèle ou de travailler pour d'autres employeurs.

Pour de nombreux observateurs, la présomption de salariat constitue une menace existentielle pour ces entreprises. « Il est possible que les plateformes décident de fermer leurs structures », évoque Branislav Rugani. FO œuvre à juguler cette menace, notamment en créant des syndicats en France au sein des plateformes, telles que JustEat. « Avec les plateformes, on parle d'exploitation humaine, tranche le secrétaire confédéral. Il faut prendre ce risque, pour que quelque chose de nouveau naisse. »

Fanny Darcillon

© F. BLANC



# RÉFORME DES RETRAITES, C'EST NON !

**Pas de recul de l'âge  
légal de départ**

**Ni allongement de  
la durée de cotisations**

**Maintien de tous  
les régimes**

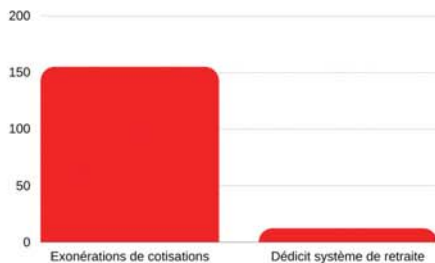


**FO**

# RÉFORME DES RETRAITES, C'EST NON !

À chaque fois qu'un gouvernement modifie les paramètres du système de retraite (dans un sens toujours plus défavorable aux salariés pour les faire travailler plus longtemps), il dramatise la situation financière pour présenter sa réforme comme inévitable.

Pour FO, cette nouvelle réforme vise à **réduire encore davantage le niveau des pensions** en détournant les cotisations retraite pour financer d'autres dépenses.



**12 milliards d'euros** de "déficit" du système de retraite à combler en 2027 pour un système de retraite qui collecte plus de **300 milliards d'euros** par an, justifieraient la réforme ?

**12 milliards en comparaison des 150 milliards annuels d'exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises sans contreparties, ni garanties !**

Aujourd'hui, les annonces du gouvernement sont claires : **report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans** qui s'appliquerait dès 2023 pour la génération 1961.



## L'analyse de FO

Pour FO, cette réforme veut faire payer la crise et le "quoi qu'il en coûte" aux salariés.

**Il n'y a pas de problème de financement des retraites, il y a un problème d'emploi !**

Une partie du déficit ne s'explique pas par un dérapage des dépenses mais par un manque de ressources, lié notamment aux mesures d'économie réalisées sur les salaires, entraînant logiquement une baisse des cotisations.

La réponse est simple : il est nécessaire de développer des emplois stables, de mieux gérer les fins de carrière, ou encore d'augmenter les salaires, ce qui augmenterait de fait le volume des cotisations et de fait des recettes pour les retraites et notre système de protection sociale.

## Les revendications de FO

Pour FO, il faut travailler sur les moyens de développer l'emploi, notamment des seniors et sur l'aménagement des fins de carrière.

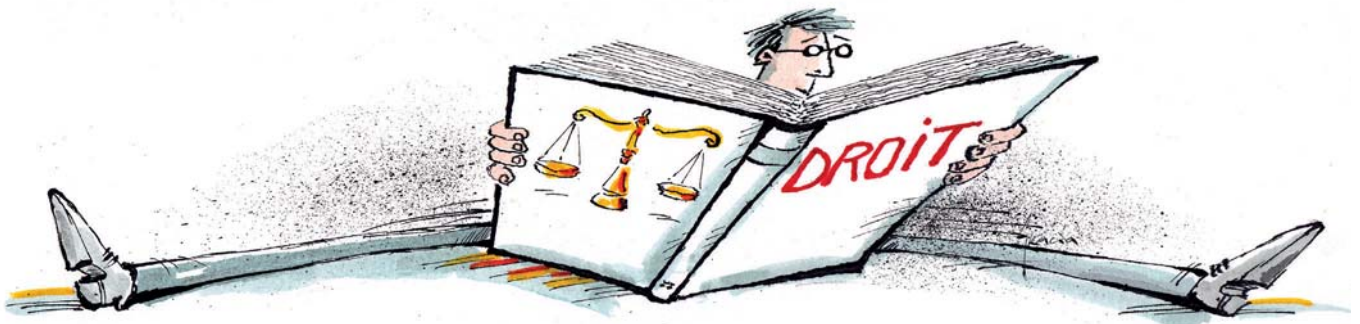
**Il y a urgence à mettre en place la conditionnalité des aides publiques aux entreprises** : augmentation des salaires, aucune rémunération inférieure au SMIC, maintien dans l'emploi, embauche de seniors, une vraie politique de relocalisation et de réindustrialisation.

FO s'opposera à toute réforme réduisant les droits à la retraite et imposant de faire travailler plus longtemps pour en bénéficier.

**FO s'opposera à toute mesure remettant en cause tous les régimes spéciaux.**

FO exige l'**abandon** de tout projet visant à repousser l'**âge légal de départ à la retraite** et/ou **augmenter le nombre d'annuités de cotisations.**

**Pour FO, si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, les retraites seront pour nous la mère des batailles !**



# Barème des indemnités prud'homales : le CEDS « persiste et signe » face à la Cour de cassation

Le combat sera long mais l'OIT et le CEDS donnent aux juridictions du fond le moyen de résister face à une réforme injuste et inacceptable, destinée principalement à sécuriser les employeurs.

Dans une précédente décision en date du 23 mars 2022, à la suite de la réclamation de FO, le CEDS a conclu à la violation de l'article 24.b de la Charte sociale européenne au motif que le droit à une indemnisation adéquate ou à toute autre réparation appropriée au sens de l'article 24.b de la Charte n'était pas garanti par le droit français.

Dans une décision en date du 30 novembre 2022, le CEDS maintient sa position en considérant que « du fait que dans l'ordre juridique interne français, l'article 24 ne peut être directement appliqué par les juridictions nationales pour garantir une indemnisation adéquate aux travailleurs licenciés sans motif valable, le droit à une indemnité au sens de l'article 24.b de la Charte n'est pas garanti en raison des plafonds fixés par l'article L 1235-3 du Code du travail » (réclamation n°175/2019).

Le CEDS en profite pour « critiquer » la position de la Cour de cassation dans ses arrêts du 11 mai 2022 (n°21-14 490 et 21-15 247).

Pour rappel, la Cour de cassation a considéré que les décisions du CEDS ne sont pas de nature juridictionnelle et ne sont donc pas contraignantes pour les États parties et que son article 24 n'a pas d'effet direct en droit français. Tout cela a conduit la Cour de cassation à conclure que l'article 24 de la Charte ne peut pas être invoqué par les travailleurs ou les employeurs dans les litiges portés devant les tribunaux.

Pour écarter le barème français, le CEDS donne un véritable mode d'emploi, qu'il appartient, en théorie, à la Cour de cassation de suivre : « Le Comité prend note de l'approche adoptée par la Cour de cassation. Il rappelle que la Charte énonce des obligations de droit international qui sont juridiquement contraignantes pour les États parties et que le Comité, en tant qu'organe conventionnel, est investi de la responsabilité d'évaluer juridiquement

## CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1235-3 encadre les indemnités auxquelles un salarié peut prétendre en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse en fixant un plancher et un plafond.

*si les dispositions de la Charte ont été appliquées de manière satisfaisante. Le Comité considère qu'il appartient aux juridictions nationales de statuer sur la question en cause à la lumière des principes qu'il a énoncés à cet égard ou, selon le cas, qu'il appartient au législateur français de donner aux juridictions nationales les moyens de tirer les conséquences appropriées quant à la conformité à la Charte des dispositions internes en cause. »*

Si on ajoute à cette décision du CEDS l'arrêt de la cour d'appel de Douai du 21 octobre 2022, qui a fait œuvre de résistance en jugeant qu'au regard de la situation particulière du salarié, il y avait lieu d'écarter le barème prévu à l'article L 1235-3 du Code du travail, on comprend que les juridictions du fond ont tout intérêt à continuer de résister à la Cour de cassation.

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : <https://frama.link/InFOjuridique>



Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : [www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique](http://www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique)



# Des chiffres utiles au quotidien...

## Ce qui change

La revalorisation du Smic devrait être de 1,8% au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une hausse mécanique et sans aucun coup de pouce (comme depuis 2012), ainsi que l'a prôné une nouvelle fois le comité d'experts dédié. Le Smic mensuel brut, pour un temps plein, passerait à 1709,17 euros (1352,97 euros net) contre 1678,95 euros (1329,05 euros net). Le Smic horaire passerait ainsi à 11,27 euros brut. Le calcul se fait sur la base de l'inflation mesurée (de juillet à novembre) pour les 20% des ménages aux revenus les plus faibles. Il tient compte aussi de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE). Depuis janvier 2022 (+0,9%), le Smic a été revalorisé en mai (+2,6%) et en août (2%). Selon l'Insee, l'inflation subie par les 20% de ménages les plus pauvres est de 6,6% sur un an.

V. F.

### SMIC SALAIRE

11,07 €

Le Smic a augmenté de 2,01% au 1<sup>er</sup> août 2022. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,22 euro, passant de 10,85 euros à 11,07 euros.

### SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2022. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.

### ALLOCATIONS FAMILIALES

139,83 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

318,98 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

498,140 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

179,16 €

Par enfant en plus à charge.

69,92 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.

### CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE)

+0,3% novembre 2022 (+1% en octobre 2022).

+6,2% variation sur un an (+6,2% en octobre).

En novembre 2022, les prix à la consommation augmentent de 0,3% sur un mois et de 6,2% sur un an.



### COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

#### Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2022

**9,2%** **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**0,5%** **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1<sup>er</sup> février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### SÉCURITÉ SOCIALE

**6,90%** Assurance vieillesse.

**0,40%** Assurance vieillesse dé plafonnée.

#### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

**3,15%** Tranche 1.

**8,64%** Tranche 2.

**0,024%** Apec.

**0,14%** CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**0,86%** Tranche 1.

**1,08%** Tranche 2.



### FONCTION PUBLIQUE

#### Traitement de base brut annuel au 1<sup>er</sup> juillet 2022

**4,85 €** (brut) Valeur du point.

**5820,04 €** (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

**1707,21 €** (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 352.

**11,10%** **Retenue pour pension.**

**9,2%** **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

**0,5%** **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

#### RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

**Base de cotisation** : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

**Taux de cotisation** : 5% employeur et 5% fonctionnaire.



# Pourquoi est-il si important d'être présent au sein des conseils d'administration des HLM?



Pascal Lagrue, secrétaire confédéral du secteur du développement, de l'AFOC et du logement.

**O**bttenir des sièges de représentation dans les conseils d'administration apparaît essentiel pour défendre les intérêts des locataires en lien avec des problèmes potentiels dans leur logement, en lien avec la vérification des charges locatives ou le niveau du prix des loyers.

Il conviendra d'être vigilant dans la révision des provisions au titre des charges et les bailleurs sociaux devront transmettre aux associations de locataires les éléments clés des contrats (fournisseurs, tarifs, durées, volumes, nature du prix, indexations...).

Aujourd'hui, les élections HLM sont clairement impactées par des perturbations en lien avec l'organisation des votes dans ce scrutin.

Les élections des représentants des locataires HLM, qui ont débuté le 15 novembre 2022, ont été reportées au-delà de l'échéance du 15 décembre, et ce, en raison de défaillances dans la logistique du vote et des retards d'acheminement des envois.

En 2021, les élections départementales et régionales avaient été marquées par des dysfonctionnements dans l'envoi de la propagande électorale, privant des électeurs des professions de foi. C'est un scénario semblable qui se répète dans le cadre des élections des représentants HLM, qui ont débuté le 15 novembre et étaient supposées se terminer le 15 décembre.



Ces quelques couacs techniques intervenus dans le processus électoral mettent en lumière des dysfonctionnements dans certains envois des professions de foi et des bulletins de vote, dans l'organisation du vote par correspondance et par voie électronique...

Ces dysfonctionnements sont, en outre, susceptibles d'alimenter de futurs contentieux pour annuler des élections, ce qui impliquerait de recommencer le processus électoral depuis le début.

Ce scénario, les organismes HLM comme le ministère du Logement souhaitent l'éviter à tout prix.

Le report de l'échéance des élections HLM du 15 décembre 2022 au 31 janvier 2023 devrait ainsi permettre aux locataires d'avoir le temps de voter au vu des problèmes techniques, selon le ministère du Logement.

Dans un contexte de flambée des prix, dans une situation de désinvestissement de l'État en matière de financement des politiques du logement, estimé à

15 milliards d'euros au cours des six dernières années, et au regard des prélèvements financiers effectués sur les bailleurs sociaux, c'est le soutien aux locataires qui entre dans une spirale d'amoindrissement.

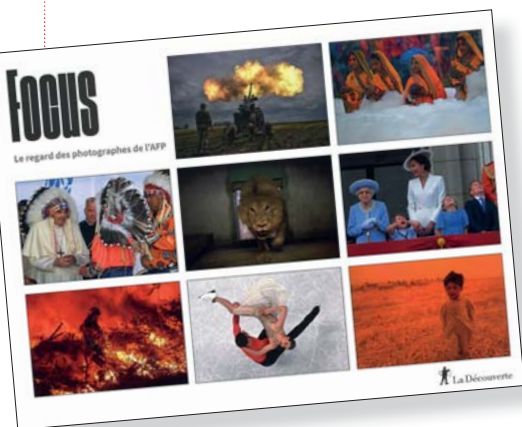
Comme le déclare souvent le secrétaire général de la confédération FO, il n'est pas normal que les salariés vivent dans l'angoisse d'un dilemme cornélien : « choisir entre payer le loyer et le remplissage du frigo pour nourrir sa famille... ».

Avec l'inflation galopante – avec des prix de l'énergie, de l'alimentation, des produits manufacturés ou encore des carburants en forte hausse –, les locataires voient leur pouvoir d'achat fortement impacté et les charges liées au logement vont atteindre des sommets.

Celles et ceux qui seront présents au sein des conseils d'administration des HLM auront à porter toutes leurs revendications sur un axe prioritaire, celui de conditions de vie et de logement respectueuses et dignes pour les locataires.

Secteur du développement, de l'AFOC et du logement

# Que lire pendant les fêtes?



## Focus 2022

### Le regard des photographes de l'AFP

Collectif

Éditions La Découverte, 199 pages, 29,90 euros

## Une photo et quelques mots

Comme tous les ans, l'AFP propose un recueil de photos choisies, représentatives de l'année écoulée. 2022 fut à bien des égards une année particulière, à nouveau : guerre en Ukraine, crises climatiques, retour des talibans en Afghanistan, soulèvement en Iran, remise en cause du droit à l'avortement aux États-Unis, décès d'Elisabeth II...

Au fil des près de trois cents photos commentées, le lecteur est invité à porter un autre regard sur les grands événements, du plus exceptionnel au plus quotidien. La photo qui frappe mêle souvent l'ordinaire et l'in vraisemblable.

Ce recueil nous montre le monde qui tourne, entre permanence, retour et rupture, entre le chaos et la vie, la douleur et la joie, la mort et l'amour, un monde en danger mais qui semble faire face. Il faut prendre conscience des enjeux qui nous attendent : il n'y a pour l'instant qu'une planète bleue, il s'agit d'en prendre soin.

## Le stress au travail – De la tension individuelle à sa construction sociale

Raphaël Pirc

Éditions Apogée, collection Les penseurs sociaux, 128 pages, 12 euros

## Une nécessaire convergence

Le stress est un phénomène physiologique naturel mais c'est aussi une construction sociale. Cet ouvrage analyse une notion complexe grâce à plusieurs niveaux de lecture : étymologique, religieux, scientifique, politique, social.

Le stress se crée dans un entre-deux : l'exigence ordonnée par la hiérarchie et la réalité des contraintes. Plus le delta augmente, plus le risque psychosocial est grand. Pour pallier cette situation, il existe un large ensemble de réactions, entre la fuite et le combat, souvent très en lien avec la personnalité et l'histoire de chacun.

Le livre analyse ces zones d'incertitude dont la gestion implique une capacité d'adaptation. Il met en miroir l'organisation scientifique du temps et l'humain, l'exigence et le sens, la décision et l'exécution, l'effort et la récompense. Il évoque les notions de syndrome d'adaptation, d'injonctions contradictoires, de résilience.

Le stress est au cœur d'un jeu d'interdépendance sociale. Souvent initié par une mutation de l'organisation, il impose des contraintes dans le travail et dans la relation à l'autre.

Dans nos sociétés modernes individualistes, il pousse sur l'absence de collectif et



la perte de l'identité qui structurerait auparavant certains groupes sociaux.

## Manifestante

Hélène Aldeguer

Éditions Gallimard, 118 pages, 19,50 euros



## Manifester : faire connaître, exprimer son opinion de façon claire et visible

Anna, jeune femme au chômage, est attablée avec une amie dans un café quand elle voit passer à travers la baie vitrée le cortège d'une manifestation. Un déclic semble se faire alors dans sa tête et quand elle sort, elle se laisse entraîner dans cette foule qui scande en chœur ses revendications. Sous les gaz lacrymogènes, elle fait la connaissance de Mireille et, de fil en aiguille, elle découvre l'univers du manifestant.

Anna joue en quelque sorte le candide pour montrer comment de spectateur détaché, on devient un militant engagé et actif.

Vivre quelque chose du dedans permet ainsi de comprendre ce qui anime les manifestants, leur engagement qui n'exclut pas le doute, la solidarité malgré la violence.

La manifestation, c'est la révolte qui prend corps, le collectif qui lutte contre toutes les injustices : s'y mêlent revendication et espoir, esprit festif et violence, lien social et rapport de force.

Devenir manifestant, c'est changer : l'œil une fois ouvert sur le monde ne peut plus se refermer.

**Mourir de son travail aujourd'hui –  
Enquête sur les cancers  
professionnels, un fléau évitable**

Anne Marchand

Les Éditions de l'Atelier, 315 pages, 23 euros

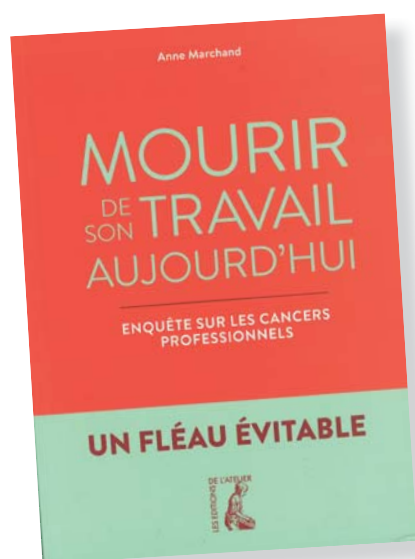
### L'épidémie silencieuse

En France, les cancers d'origine professionnelle sont encore mal dénombrés. C'est pourtant la première cause de décès par le travail.

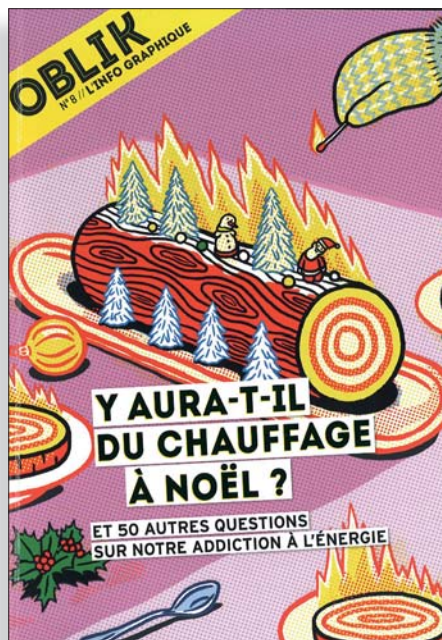
L'approche historique, avec plus de deux cents enquêtes ethnographiques, sous-tend cet ouvrage, fruit d'un travail de sept ans avec le concours du Giscop93. Créé en 2002 grâce à l'alliance de plusieurs institutions publiques, le Giscop est un lanceur d'alerte pour rendre visible l'origine professionnelle des cancers et favoriser le droit de réparation ainsi que la prévention.

La reconnaissance d'un cancer comme maladie professionnelle n'est pas aisée, en raison notamment de plusieurs facteurs que l'ouvrage présente : délais longs, méconnaissance du travail réel, des risques et des droits, conséquences très individuelles de l'exposition aux risques...

L'origine exacte de la maladie est complexe à définir, les preuves pour la constitution d'un dossier sont difficiles à obtenir. Il y a donc peu de recours à ce droit et à cette reconnaissance.



C'est dommageable car ces maladies ont une dimension collective quant à leur nécessaire prévention.



### Oblik numéro 8 – L'info graphique

Collectif

Éditions Alternatives économiques, 144 pages, 19 euros

### Désintox à l'horizon pour les accros à l'énergie

Voici un numéro on ne peut plus actuel : réchauffement climatique, guerre en Ukraine, montée de l'inflation... Le monde se retrouve confronté à des injonctions contradictoires concernant l'énergie.

Devant des factures qui s'envolent, riches et pauvres, urbains et ruraux ne sont pas tous logés à la même enseigne. Et notre civilisation ne semble pas prête à se passer des énergies fossiles ni du nucléaire, et la transition énergétique n'a pas encore eu lieu.

Le doute n'est plus permis : si nous voulons passer nos hivers au chaud (et nos étés au frais), il va falloir modifier nos comportements : moins de voiture, moins de viande; meilleure isolation; développement des énergies renouvelables; traitement des déchets; consommation raisonnée des biens et du numérique.

Le terme à la mode de sobriété concerne davantage les pratiques et usages que la production elle-même.

### Raconter le chômage

Collectif, sous la direction de Vincent Message  
Éditions Les Presses universitaires de Vincennes, 269 pages, 14 euros

### Le temps en suspension

On a l'habitude d'évoquer le chômage sous un angle statistique. Cet ouvrage prend un contre-pied en se reposant sur une étude de terrain qui a deux fondements : des témoignages incarnés et une volonté littéraire pour dire, raconter autrement.

Il s'agit de montrer une réalité humaine bien souvent complexe en multipliant les points de vue concernant la notion du chômage et la façon dont chacun peut le vivre, l'appréhender, l'intégrer. Il s'agit de récits singuliers mais révélateurs, qui croisent le regard de ceux qui témoignent et de ceux qui recueillent la parole.

Il est question de représentation du mot chômage et du travail, de la difficulté de vivre au travail et sans travail, du regard social porté, du sens donné à une vie.



Le chômage est une rupture qui oblige à un (re)positionnement intime : qui suis-je? Quelles sont mes aspirations? Entrer dans le chômage, c'est entrer en psychanalyse. C'est un moment hors du monde qui exige parfois une reconstruction.

Corinne Kefes

# La fondation de la CGT-Force



**Léon Jouhaux et ses camarades démissionnent du bureau confédéral de la CGT le 19 décembre 1947, en application des décisions des groupes Force Ouvrière. Le regroupement se prépare pour la fondation de la CGT-FO, qui aura lieu les 12 et 13 avril 1948.**

Le 19 décembre 1947, Léon Jouhaux et ses amis démissionnent du bureau confédéral de la CGT. Cette fracture dans l'organisation n'est pas une rupture avec la tradition syndicale française. Au contraire, elle s'inscrit dans l'historique volonté d'indépendance des syndicats par rapport aux partis politiques et à l'État.

Les courants blanquistes, guesdistes, puis socialistes et communistes auraient bien aimé faire des syndicats leurs

courroies de transmission au sein du monde du travail. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, toutes ces tentatives ont échoué. Mais le PCF allait utiliser l'essence même de cette guerre pour faire main basse sur la CGT.

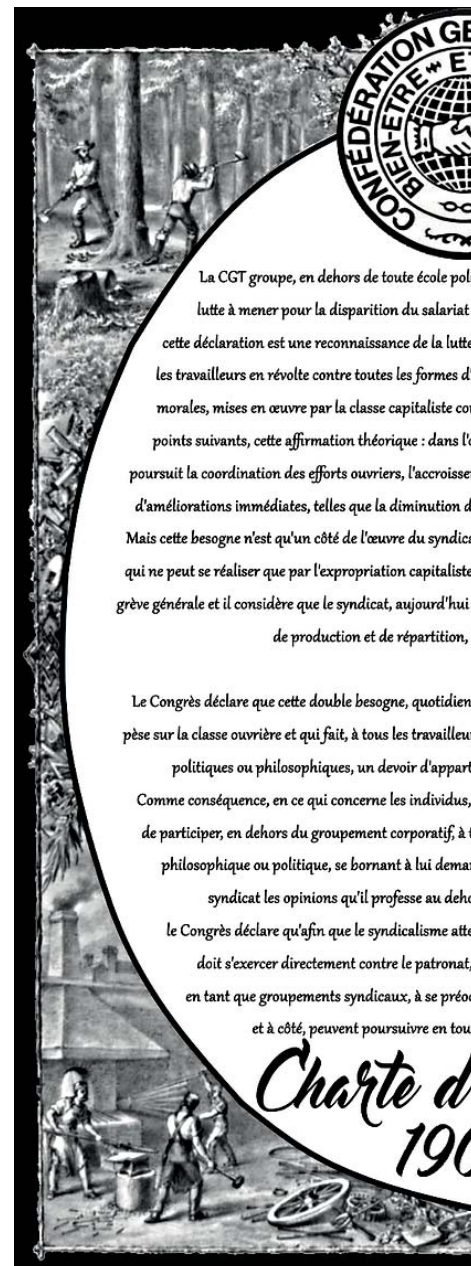
Au niveau syndical, les confédérés acceptent de passer les accords verbaux du Perreux avec les ex-unitaires en avril 1943. La lutte contre l'occupant passe par l'unité syndicale. Mais les communistes ont des arrière-pensées : noyauter les organisations syndicales pour être en position de force à la libération, comme le souhaite Staline, qui veut maintenir et agrandir son empire. Les confédérés ne sont pas des naïfs. Dès 1943, ils lancent clandestinement le journal *Résistance Ouvrière*, qui reparait légalement le 29 novembre 1944.

## Le parti communiste stalinise la CGT

À la Libération, Staline transforme sa théorie du socialisme dans un seul pays en celle du socialisme dans un seul bloc. En France, le PCF entre au gouvernement, se lance dans « la bataille de la production » et combat toute revendication ouvrière, déclarant même : la grève, c'est l'arme des trusts. Les anciens confédérés ne s'en laissent pas compter. Le 20 décembre 1945, ils transforment l'hebdomadaire *Résistance Ouvrière*, dirigé par Albert Boudu, en *Force Ouvrière*.

En septembre 1946, alors que les communistes contrôlent près de 80% de la CGT, Bothereau, Bouzanquet, Neumeyer, Delamare, Capocci, et Sidro fondent des groupes, « Les Amis de FO », qui, dans un premier temps, distribuent le journal et donnent des conférences. Assez rapidement, une véritable structure se met en place avec un groupe central FO dont les responsables sont investis de fonctions au sein de la confédération et dans les fédérations. Enfin, des cartes « Les Amis de FO » sont délivrées et des cotisations perçues.

C'est l'offensive du Kremlin en 1947 et les débuts de la guerre froide qui vont précipiter le départ de ceux qui veulent l'indépendance syndicale et non une CGT stalinisée. À l'Est, il n'y a plus que la Tchécoslovaquie qui résiste encore. Les Américains ripostent en lançant la doctrine Truman en mars 1947. Le 8 mai, les ministres communistes sont chassés du gouvernement. Le 5 juin, Washington lance le plan Marshall. Trois semaines plus tard, Staline refuse ce plan.



La CGT groupe, en dehors de toute école politique, la lutte à mener pour la disparition du salariat. Cette déclaration est une reconnaissance de la lutte des travailleurs en révolte contre toutes les formes de tyrannies morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'avenir, poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement d'améliorations immédiates, telles que la diminution du temps de travail. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicat qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste. La grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui, est un organe de production et de répartition,

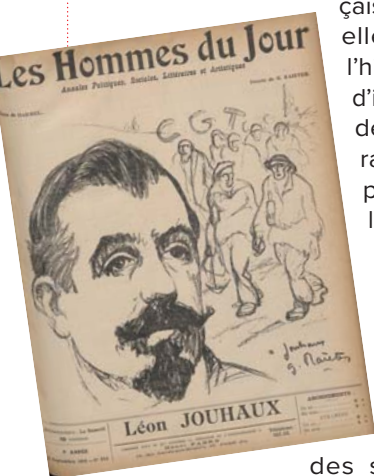
Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne, pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, un devoir d'appartenance politique ou philosophique, un devoir d'appartenance. Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, de participer, en dehors du groupement corporatif, à la vie philosophique ou politique, se bornant à lui demander le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. Le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son but, il doit s'exercer directement contre le patronat, en tant que groupements syndicaux, à se présenter, et à côté, peuvent poursuivre en toute

**Charte de 1906**

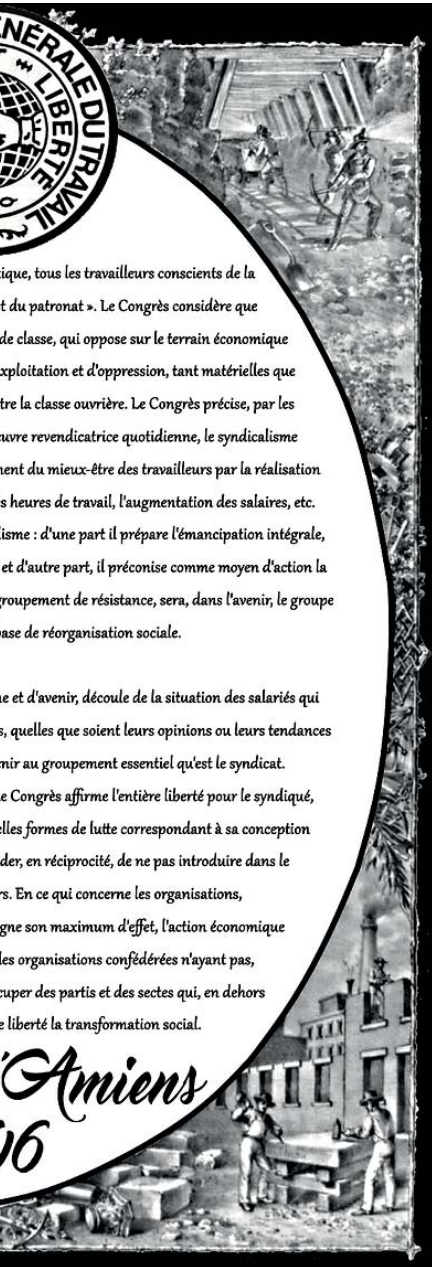
Le PC et la partie de la CGT qu'il contrôle lui emboîtent le pas sans états d'âme. Par ailleurs, le PCF lance la CGT dans une série de grèves, dans le but réel d'imposer son retour au gouvernement et de faire prendre une orientation pro-soviétique à la diplomatie française. Ces grèves politiques seront un échec.

## « Nous continuons la CGT »

Les militants qui s'étaient violemment opposés aux communistes dans les entreprises commencent à quitter la



# Ouvrière

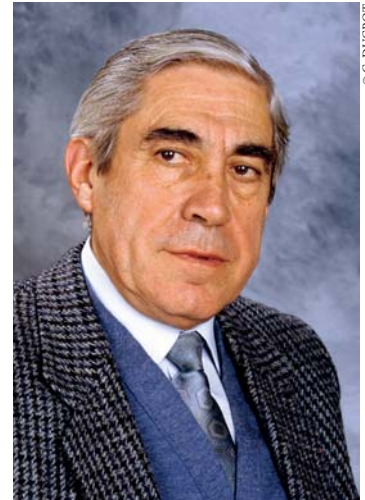


Pierre Neumeyer, Georges Delamarre de démissionner du Bureau confédéral. Ils ont remis leur démission vendredi après-midi au deuxième secrétaire général de la CGT, Benoît Frachon. » Robert Bothereau explique la philosophie de ce départ : « Nous n'avons pas accepté le rôle d'otages que l'on voulait nous assigner. La CGT continue, ont dit ceux qui se sont installés à son siège. Nous qui avons dû en partir, nous disons : nous continuons la CGT. » Les communistes étant restés maîtres de l'immeuble de la rue Lafayette, de la trésorerie, de l'appareil administratif et des archives, c'est à partir de rien que Jouhaux et Bothereau ont dû reconstruire l'héritière de la CGT de la Charte d'Amiens. Les 12 et 13 avril 1948 se tenait le congrès constitutif de la CGT-FO... Qui célébrera en 2023 ses 75 ans.

Christophe Chiclet



Retrouvez l'histoire de FO en vidéo : [www.force-ouvriere.fr/16933](http://www.force-ouvriere.fr/16933)



© G. DUCROT

## Maurice Gendre nous a quittés

Nous avons appris avec tristesse le décès de Maurice Gendre, survenu le 1<sup>er</sup> décembre 2022, à l'âge de 93 ans. Télégraphiste aux PTT, résistant, Maurice a adhéré à FO dès sa fondation en 1948. Il a mené de front sa carrière professionnelle et son action syndicale aux PTT : il devient secrétaire régional de la Fédération FO des PTT. En 1965, il rejoint le bureau de l'UD de la Haute-Garonne et en devient secrétaire général en 1979 et le restera jusqu'en 1995. Il fut membre de la commission exécutive confédérale de 1980 à 1992. Lorsque Jo Bellanca lui succède, Maurice reste très actif, il crée l'Union départementale des retraités FO de la Haute-Garonne en 1999 et en reste le secrétaire général pendant de nombreuses années. Maurice a assumé de nombreux mandats, notamment la vice-présidence du CESR de la région Midi-Pyrénées. Il a également été membre du Conseil économique et social de 1993 à 1998.

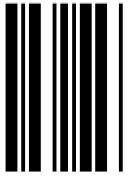
La confédération salue ce militant fidèle, dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte à la fédération FO-COM, à l'UD de la Haute-Garonne, à tous ses camarades et à sa famille, toute son amitié et tout son soutien.

confédération et à créer des syndicats autonomes.

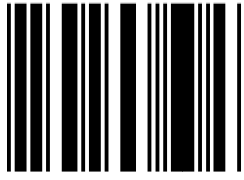
Avec tous ces départs, le groupe Force Ouvrière ne se sent pas assez fort pour réussir une contre-offensive interne. Il faut donc partir. Le journal *Force Ouvrière* daté du 25 décembre 1947 raconte ce départ : « Les membres minoritaires de la Confédération Générale du Travail, groupés sous l'égide de Force Ouvrière, ont, au cours d'une conférence nationale réunie à Paris les 18 et 19 décembre 1947, décidé de demander aux camarades Léon Jouhaux, Robert Bothereau, Albert Bouzanquet,

# FO

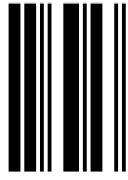
# SALAIRES, SMIC, RETRAITTE, POINT D'INDICE, MINIMA SOCIAUX...



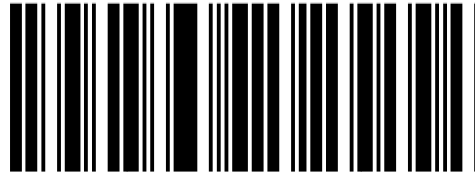
ET



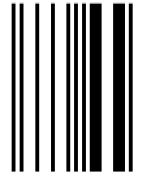
POUR



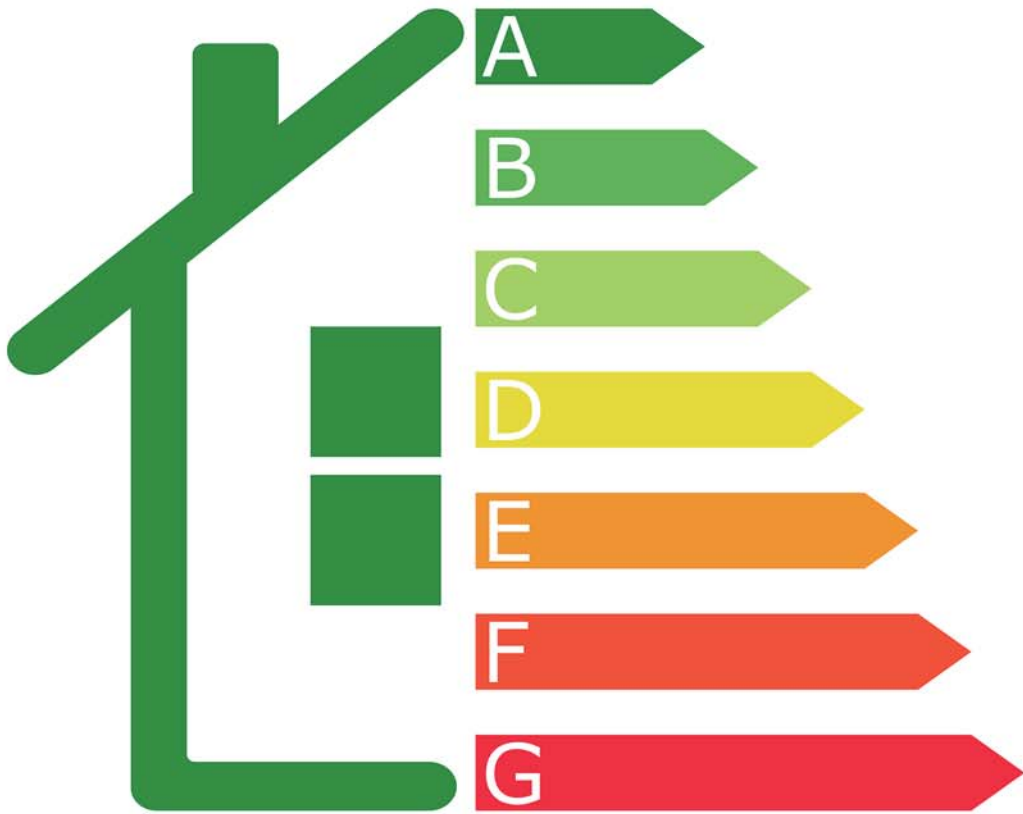
ME



CHAUFFER



?



*L'augmentation  
des salaires,  
c'est maintenant !*

# Mohamed Menad : « L'important, c'est le collectif »

Élu fin novembre DS FO dans la nouvelle société Keolis Val d'Yerres Val de Seine (Essonne), chargée de l'exploitation du réseau de lignes de bus de ce territoire après sa mise en concurrence, Mohamed Menad va participer à la renégociation de tous les accords. Le conducteur de bus est un militant FO aguerri et un négociateur expérimenté.

« **2** 023 sera difficile. En un an, il faudra renégocier tous les accords. Tous! »

Élu fin novembre délégué syndical FO chez Keolis Val d'Yerres Val de Seine (Essonne), Mohammed Menad, 54 ans, mesure la difficulté de la tâche qui est la sienne, à son niveau, face à la mise en concurrence des bus de la Grande couronne parisienne. Un séisme social annoncé : comme toute société remportant un appel d'offres d'Île-de-France Mobilités (autorité organisatrice des transports dans la Région), Keolis a créé une société juridique dédiée, où ont été transférés les salariés des transporteurs privés sortants. Parmi les 342 salariés, 60% ont changé d'employeur et 40% de société d'appartenance. Ces transferts impliquent la renégociation – dans les quinze mois – des dispositions issues des accords collectifs dont ils bénéficiaient dans leur entreprise précédente. « Il ne faut pas se voiler la face. Les transporteurs qui

rempoortent les marchés sont là pour se faire de l'argent. Les acquis sociaux, patiemment construits, risquent d'être balayés », prévient le militant, qui a un cahier revendicatif précis : « harmoniser par le haut ».

**Depuis douze ans, son mandat de DS est remis au vote chaque année**

Après douze ans comme DS FO, Mohamed Menad est un militant aguerri



DR

et un négociateur éprouvé, qui ne jure que par le travail en collectif. Devenu conducteur de bus en 2007, à l'issue d'un licenciement et d'une formation Pôle emploi, il découvre le syndicalisme en intégrant le transporteur Garrel et Navarre à Draveil (Essonne). Il adhère alors au seul syndicat présent dans l'entreprise. Mais quand le montant de la participation est divisé par dix en 2000, jugeant cette organisation « pas assez combative », il cherche une alternative avec quatre camarades. L'écoute de

l'UD FO de l'Essonne sera décisive : ils créent une section FO. Laquelle engage le rapport de force, obtient un complément significatif de participation après une semaine de grève, puis devient majoritaire.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : « on est pour le dialogue et la négociation avant tout. C'est notre seule grève », précise le DS qui, chaque année, remet son mandat au vote des adhérents. « Ce n'est pas un trône. L'important, c'est le collectif », dit le militant, également conseiller du salarié depuis neuf ans. En douze ans, il a été reconduit douze fois comme DS ! Il faut dire qu'il compte d'autres succès chez Keolis Seine-Sénart (qui a racheté en 2000 Garrel et Navarre), notamment d'avoir fait restaurer, par voie de justice, les chèques-cadeaux que la direction avait supprimés, après les avoir financés pendant trois ans. L'entreprise a dû rembourser 17000 euros. « On a aussi beaucoup bataillé pour l'intégration des primes dans le salaire de base. On s'en félicite aujourd'hui qu'on a changé de société d'appartenance », précise Mohamed Menad. Il sait l'importance du salaire, lui qui a fini par abandonner ses études d'informatique industrielle pour subvenir à ses besoins, après avoir étudié et travaillé de front.

Ces faits d'armes ont compté dans le succès de la campagne FO chez Keolis Val d'Yerres Val de Seine. Le syndicat a gagné trente adhérents, étoffant ses troupes de moitié. Mais les résultats des élections (24,64%) ont été en demi-teinte.

« FO est toujours là ! On a quatre ans pour préparer les prochaines élections », tempère le militant, résolument tourné vers l'avenir.

Élie Hiesse

# inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

# ABONNEZ VOUS



<https://www.force-ouvriere.fr/adherer>

Bulletin  
d'abonnement

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Ville : .....

Code postal : ..... : ..... Mail : .....

Syndicat : ..... Fédération : .....

Tarif public (54 €)     Tarif adhérent (18 €)     Tarif groupe (12 €/5 abo minimum)

À retourner, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'info militante à :  
L'info militante, service abonnement, 141 avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14